

OBJET :
MISE A
DISPOSITION DU
SERVICE
MUNICIPAL
D'ECLAIRAGE
PUBLIC AU
PROFIT
D'HABITAT
AUDOIS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 05.07.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.07.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 18.07.2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. DEMANGEOT François donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. GRIMAUD Gérard donne procuration à GRIMAUD Bernard,
M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,

Absente :

Mme RUIZ Patricia

Secrétaire : Mme Sarah EL KAHAZ,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'Habitat Audois a rétrocedé à la Commune, par convention du 14 avril 2003, la garantie totale de l'éclairage public y compris les grosses réparations, l'entretien et la maintenance, sur les voies et équipements desservant les habitations et garages des résidences « Saint François », « Pierre Estève », « Joseph Tirand » et « La Poterie »,

Il convient de mettre à jour la convention de mise à disposition du service municipal d'éclairage public au profit d'Habitat Audois, comme suit :

Site	Points d'éclairage public	
	Convention du 14 avril 2003	Nouvelle situation juillet 2016
Résidence Saint François Rue du Pic de Nore Parcelles AE n° 686 et 616	7	9
Résidence Pierre Estève Rue du Général Laperrine Parcelle AL n° 639	37	0
Résidence Joseph Tirand Rue Albert Einstein Parcelle AP n° 55	24	25
La Poterie Rue Camille Saint Saens Parcelle AI n° 617	34	28
Total	102	62

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer un avenant à la convention du 14 février 2003

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la mise à jour des points d'éclairage publics figurant sur le tableau ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de mise à disposition du service municipal d'éclairage public du 14 février 2003, à intervenir avec Habitat Audois.

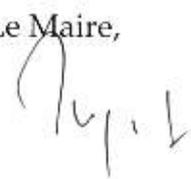
ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signés au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 juillet 2016.

Le Maire,


Patrick MAUGARD



Ampliation faite le : 15 JUIL. 2016 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 13 JUIL. 2016 Par publication le : 18 JUIL. 2016 Par délégation, Le Directeur Général des Services  Hervé ANTOINE	
---	---

Accusé de réception de Préfecture du 13/07/2016
N°011-211100763-20160711-2016-186-DE